

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 18 MARS 2021

Réunion extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le jeudi 18 mars 2021 à 18 h 30 de façon virtuelle via la plateforme Microsoft Teams à laquelle sont présents et forment quorum :

PRÉSENCES		Présent	Absent
Membres parents d'un élève			
	Nancy Falardeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sandra Fortin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Patricia Guay	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Lucie Maltais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sylvain Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres du personnel			
	Mélanie Buteau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Simon Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jean-Sébastien Gagnon	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Sébastien Garneau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nathalie Lapointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres de la communauté			
	Émilie Dufour	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Richard Gobeil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Antoine Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Annie Simard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres gestionnaires			
	Daniel Guay, secrétaire général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Invité			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux administrateurs et s'assure que la procédure de convocation a été respectée et que tous ont reçu leur dossier. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

CA : 026-21

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour tel que déposé.

CA : 027-21

AUTORISATION POUR LE MORCELLEMENT DU LOT 3 562 520 DE L'ÉCOLE FÉLIX-ANTOINE-SAVARD

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction de l'école Félix-Antoine-Savard autorisé par le ministère de l'Éducation en juin 2020 ;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT que les paramètres de conception de la nouvelle école nécessitent l'acquisition de terrains supplémentaires ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des négociations entourant l'acquisition des lots visés, il devient nécessaire de céder une partie du lot 3 562 520 de l'école Félix-Antoine-Savard en faveur d'un propriétaire privé, soit l'équivalent de 109,1 m² ;

CONSIDÉRANT qu'en amont de cette cession, il est nécessaire de procéder à une division du lot 3 562 520 ;

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Simard et **RÉSOLU** unanimement de :

- **AUTORISER** le morcellement du lot 3 562 520 et la création des lots projetés numéro 6 421 607 et 6 421 608 ;
- **DÉLÉGUER** madame Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

CA : 028-21

**AUTORISATION POUR LA CESSION DU LOT PROJETÉ NUMÉRO
6 421 607 EN FAVEUR DE MONSIEUR ÉDOUARD COUTURIER**

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction de l'école Félix-Antoine-Savard autorisé par le ministère de l'Éducation en juin 2020;

CONSIDÉRANT que les paramètres de conception de la nouvelle école nécessitent l'acquisition de terrains supplémentaires;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des négociations entourant l'acquisition des lots visés, il devient nécessaire de céder le lot projeté numéro 6 421 607 d'une superficie de 109,1 m² à monsieur Édouard Couturier, propriétaire d'un lot contigu à celui de l'école Félix-Antoine-Savard;

CONSIDÉRANT que cette cession a été considérée au calcul de l'indemnité totale entendue entre Ville La Malbaie et M. Édouard Couturier pour l'acquisition du lot projeté numéro 6 374 235 ;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du lot à céder est estimée à 1 619 \$ selon le taux au mètre carré du lot 3 562 520 (futurs lots projetés numéro 6 421 607 et 6 421 608) ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3, section I, chapitre II du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*, l'autorisation du ministre n'est requise que lorsque la valeur excède 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Buteau et **RÉSOLU** unanimement de :

- **AUTORISER** la cession du lot projeté numéro 6 421 607 en faveur de monsieur Édouard

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

Couturier, étant entendu que cette cession fait partie intégrante de la promesse bilatérale de vente et d'achat entre Ville de La Malbaie et M. Édouard Couturier ;

- **DÉLÉGUER** madame Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, des ressources matérielles et des technologies de l'information, pour signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

CA : 029-21

INTENTION D'ACQUISITION DE TERRAINS AUPRÈS DE VILLE LA MALBAIE DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE FELIX-ANTOINE-SAVARD

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction de l'école Félix-Antoine-Savard autorisé par le ministère de l'Éducation en juin 2020;

CONSIDÉRANT que les paramètres de conception de la nouvelle école nécessitent l'acquisition de terrains supplémentaires;

CONSIDÉRANT que les lots suivants sont requis :

- Lot projeté numéro 6 374 235, actuellement propriété de monsieur Édouard Couturier ;
- Lot projeté numéro 6 374 237, actuellement propriété de Restaurant Vices Versa Inc.;
- Lot projeté numéro 6 374 239, actuellement propriété de Ville La Malbaie.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que Ville La Malbaie se porte acquéreur des lots projetés 6 374 235 et 6 374 237 pour les rétrocéder à titre gratuit au Centre de services scolaire de Charlevoix, et ce, en conformité de l'article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que Ville La Malbaie cède au Centre de services scolaire de Charlevoix à titre gratuit le lot projeté 6 374 239 et ce, en conformité de l'article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT que les modalités entourant les transactions à venir entre Ville La Malbaie et monsieur Édouard Couturier et Ville La Malbaie et Restaurant Vices Versa Inc. font respectivement l'objet d'une promesse bilatérale de vente et d'achat;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Charlevoix fait partie intégrante de ces promesses de vente et d'achat à titre de futur acquéreur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique, une autorisation ministérielle est requise pour toute acquisition d'immeuble;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sébastien Garneau et **RÉSOLU** unanimement de :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- **CONFIRMER** l'intention du Centre de services scolaire de Charlevoix de se porter acquéreur des lots projetés numéro 6 374 235 et 6 374 237 auprès de Ville La Malbaie, tel que prévu aux promesses de vente et d'achat ;
- **CONFIRMER** l'intention du Centre de services scolaire de Charlevoix de se porter acquéreur, au même moment, du lot projeté numéro 6 374 239 ;
- **DEMANDER** au ministre l'autorisation d'acquérir lesdits lots ;
- **DÉLÉGUER** madame Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, des ressources matérielles et des technologies de l'information, pour signer les promesses de vente et d'achat donnant plein effet à la présente résolution;
- **DÉLÉGUER** madame Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, des ressources matérielles et des technologies de l'information, pour signer tout autre document requis pour et au nom du Centre de services scolaire de Charlevoix donnant plein effet à la présente résolution.

CA : 030-21

LEVÉE DE LA RENCONTRE

À 18 h 44, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lapointe et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée les points ayant été tous traités.

Lucie Maltais, présidente

Daniel Guay, secrétaire général